

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 18 novembre 2014, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Dépôts de soumissions ;
 - 1.1. Rénovation de la salle Amicale et accès à une toilette publique au Centre municipal ;
 - 1.2. Rénovation à la caserne ;
2. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 2.1. Services additionnels en analyse de sol ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

1. DÉPÔTS DE SOUMISSIONS

1.1. Rénovation de la salle Amicale et accès à une toilette publique au Centre municipal

Sujet reporté.

2014-11-353

1.2. Rénovation à la caserne

ATTENDU QUE par la résolution 2014-11-336, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convenait de rejeter les soumissions reçues relativement à des travaux à la caserne, soit à la mezzanine et aux fenêtres, et de recommencer les procédures d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>PRIX</u> (excluant les taxes)	
	<u>Option 1</u>	<u>Option 2</u>
Construction Géralda inc.	19 500 \$	22 750 \$
Entreprises Clauni inc.	15 771 \$	18 581 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat relatif à d'autres travaux à effectuer à la caserne, soit à la mezzanine et aux fenêtres, selon l'option 2 du devis de soumission, à Entreprises Clauni inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de vingt-et-un mille trois cent soixante-trois dollars et cinquante-et-un cents (21 363,51 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

2014-11-354

2.1. Services additionnels en analyse de sol

ATTENDU QUE par la résolution 2014-10-303, la municipalité de Saint-Isidore octroyait un contrat relatif à des services professionnels en analyse de sol - phase I dans le projet d'eau potable et d'eaux usées à Laboratoires d'Expertises de Québec ltée, au montant de trente-cinq mille quatre-vingt-dix dollars et trente-sept cents (35 090,37 \$), incluant les taxes;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une étude de caractérisation environnementale de sols - phase II pour le projet d'assainissement des eaux usées sur le territoire de Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE l'objectif visé permettra d'évaluer la qualité environnementale générale des sols en fonction des exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

ATTENDU QUE Laboratoires d'Expertises de Québec ltée a fait parvenir une proposition concernant les honoraires additionnels pour la réalisation de ladite étude ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à Laboratoires d'Expertises de Québec ltée un montant estimé de vingt-trois mille cinq cent quarante-et-un dollars et treize cents (23 541,13 \$), incluant les taxes, relativement à la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale de sols - phase II pour le projet d'assainissement des eaux usées sur le territoire.

QUE la présente dépense soit répartie comme suit :

- 50% payé à même l'excédent accumulé non affecté
- 50% payé à même la subvention du MAMOT

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2014-11-355

IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 25.

Adopté ce 1^{er} décembre 2014.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
